

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

---

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE  
- (N° 2762)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par  
Mme Auroi, rapporteure

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 13, après la dernière occurrence du mot : « et »,

insérer le signe : « , ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.